

COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 21

Date de convocation :
16/09/2021

Objet de la
délibération

**Domaine et
Patrimoine**

-
**Convention de
mise à disposition
du domaine public
communal entre la
Ville d'Aiguillon et
Madame FRAISSE-
CIROU, apicultrice**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON,
James LONGUET, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN,
Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Michel
DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Aline TRABUT.

Étaient absents : 6

MM. Valérie BIDET, Henri NEBLE, Luz-Victoria MÊLON, Céline
BRESSANINI, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Brigitte LEVEUR.

Pouvoirs de vote : 5

Mme BIDET à M. GIRARDI
M. NEBLE à M. JACOB
Mme MÊLON à M. MÊLON
Mme CAMPOY MARTINEZ à M. LAFON
Mme LEVEUR à M. SAUVAUD

Secrétaire de séance : Madame Bernadette CAPDEVILLE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2018, la Ville d'Aiguillon est
liée par une convention avec Madame Christelle FRAISSE-CIROU,
apicultrice. L'objet de la convention consiste en la mise à disposition
du domaine public pour l'installation de ruches afin de favoriser la
présence et la protection des abeilles au sein des jardins et des
espaces naturels de la ville.

Certains articles de la convention ayant été modifiés, il est proposé
au Conseil de signer une nouvelle convention (annexe n°1) au lieu
d'un simple avenant modificatif.

Publié le

AR Prefecture

047-214700049-20210922-2021_099-DE
Reçu le 28/09/2021
Publié le 28/09/2021

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré

26 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **ACCEPTE** l'acquisition de la production de miel au prix de 16 € TTC par kilo,
- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de convocation :
16/09/2021

Étaient présents : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON,
James LONGUET, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN,
Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Michel
DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Aline TRABUT.

Objet de la
délibération

**Vie du Conseil
Municipal**

**Diminution du
nombre d'adjoint**

Étaient absents : 6

MM. Valérie BIDET, Henri NEBLE, Luz-Victoria MÊLON, Céline
BRESSANINI, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Brigitte LEVEUR.

Pouvoirs de vote : 5

Mme BIDET à M. GIRARDI
M. NEBLE à M. JACOB
Mme MÊLON à M. MÊLON
Mme CAMPOY MARTINEZ à M. LAFON
Mme LEVEUR à M. SAUVAUD

Secrétaire de séance : Madame Bernadette CAPDEVILLE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

φφφφφφφφ

VU l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le
nombre des adjoints au maire sans ce que nombre puisse excéder
30% de l'effectif légal du conseil municipal,

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du
30 avril 2021, fixant à 8 (huit) le nombre des adjoints au maire de la
Commune d'Aiguillon,

VU l'arrêté permanent n°AP-2021-39 en date du 8 septembre 2021
portant démission de Monsieur James LONGUET, 8^{ème} adjoint au
maire, à compter du 1^{er} septembre 2021,

Publié le

AR Prefecture

047-214700049-20210922-2021_100B-DE
Reçu le 28/09/2021
Publié le 28/09/2021

CONSIDÉRANT que le poste vacant ne sera pas pourvu,

Il convient de supprimer un adjoint pour en fixer le nombre à 7 (sept).

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

26 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **ACCEPTE** de fixer à 7 (sept) le nombre d'adjoints pour la Commune d'Aiguillon.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON,
James LONGUET, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN,
Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Michel
DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Aline TRABUT.

Date de convocation :
16/09/2021

Objet de la
délibération

**Vie du Conseil
Municipal**
-
**Règlement
intérieur du
Conseil Municipal**

Étaient absents : 6

MM. Valérie BIDET, Henri NEBLE, Luz-Victoria MÊLON, Céline
BRESSANINI, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Brigitte LEVEUR.

Pouvoirs de vote : 5

Mme BIDET à M. GIRARDI
M. NEBLE à M. JACOB
Mme MÊLON à M. MÊLON
Mme CAMPOY MARTINEZ à M. LAFON
Mme LEVEUR à M. SAUVAUD

Secrétaire de séance : Madame Bernadette CAPDEVILLE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'exposé suivant :

Il est nécessaire à l'assemblée de se doter d'un règlement intérieur
dans les six mois qui suivent son installation (commune de plus de
3.500 habitants). Ce règlement a pour objet :

- de rappeler les règles relatives à la tenue des séances du
Conseil municipal, aux votes des conseillers, et à la police de
l'Assemblée,
- de fixer les règles de présentation et d'examen des questions
orales pouvant être exposées en séance, les conditions de
consultation par les conseillers municipaux des projets de

Publié le

contrats de service public ou de marché, la procédure fixant le déroulement du débat sur les orientations budgétaires.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de Règlement intérieur qui pourrait être adopté (annexe n°2).

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

23 voix pour (M. GIRARDI et par procuration Mme BIDET, Mme LARRIEU, M. LE MOINE, Mme ROSSET, M. LAFON et par procuration Mme CAMPOY MARTINEZ, M. MÉLON et par procuration Mme MÉLON, Mme BEUTON, M. LONGUET, M. JACOB et par procuration M. NEBLE, Mme LE GRELLE, Mme CAPDEVILLE, Mme LIPIN, M. BIN, M. CAMPAN, M. BORDIN, M. SERGENT, M. DAMEZ, M. PEDURAND, Mme DUCOS)

1 voix contre (Mme TRABUT)

2 abstentions (M. SAUVAUD et par procuration Mme LEVEUR)

- **ADOpte** le Règlement intérieur du conseil municipal, selon le modèle annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce Règlement et le mandat pour le faire appliquer.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 21

Date de convocation :
16/09/2021

Objet de la
délibération

**Vie du Conseil
Municipal**

**Désignation du
correspondant
défense**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON,
James LONGUET, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN,
Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Michel
DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Aline TRABUT.

Étaient absents : 6

MM. Valérie BIDET, Henri NEBLE, Luz-Victoria MÊLON, Céline
BRESSANINI, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Brigitte LEVEUR.

Pouvoirs de vote : 5

Mme BIDET à M. GIRARDI
M. NEBLE à M. JACOB
Mme MÊLON à M. MÊLON
Mme CAMPOY MARTINEZ à M. LAFON
Mme LEVEUR à M. SAUVAUD

Secrétaire de séance : Madame Bernadette CAPDEVILLE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'exposé suivant :

Le correspondant défense est désigné parmi les membres du conseil
municipal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'exposé suivant :

Seuls les élus peuvent être désignés correspondants défense.

Le correspondant défense remplit en premier lieu une mission
d'information et de sensibilisation des administrés de sa commune
aux questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégié
auprès des autorités civiles et militaires du département et de la
région.

Publié le

Ses missions s'articulent autour de trois axes :

- Le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD),
- Les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire,
- Le devoir de mémoire et la reconnaissance.

Par conseil municipal en date du 10 novembre 2020, l'Assemblée Délibérante a désigné M. Eric LE MOINE en tant que correspondant défense.

Vu l'annulation des élections et le renouvellement du conseil municipal, il est proposé de désigner en lieu et place M. Christian GIRARDI.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

*21 voix pour (M. GIRARDI et par procuration Mme BIDET, Mme LARRIEU, M. LE MOINE, Mme ROSSET, M. LAFON et par procuration Mme CAMPOY MARTINEZ, M. MÉLON et par procuration Mme MÉLON, Mme BEUTON, M. LONGUET, M. JACOB et par procuration M. NEBLE, Mme LE GRELLE, Mme CAPDEVILLE, Mme LIPIN, M. BIN, M. CAMPAN, M. BORDIN, M. SERGENT, Mme TRABUT)
3 voix contre (M. SAUVAUD et par procuration Mme LEVEUR, M. DAMEZ)
2 abstentions (M. PEDURAND et Mme DUCOS)*

- **ACCEPTE** de désigner M. Christian GIRARDI en lieu et place de M. Eric LE MOINE en tant que correspondant défense.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON,
James LONGUET, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN,
Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Michel
DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Aline TRABUT.

Date de convocation :
16/09/2021

Objet de la
délibération

Étaient absents : 6

MM. Valérie BIDET, Henri NEBLE, Luz-Victoria MÊLON, Céline
BRESSANINI, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Brigitte LEVEUR.

Intercommunalité

-
**Approbation de la
modification des
statuts de la
Communauté de
Communes du
Confluent et des
Coteaux de
Prayssas**

Pouvoirs de vote : 5

Mme BIDET à M. GIRARDI
M. NEBLE à M. JACOB
Mme MÊLON à M. MÊLON
Mme CAMPOY MARTINEZ à M. LAFON
Mme LEVEUR à M. SAUVAUD

Secrétaire de séance : Madame Bernadette CAPDEVILLE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

φφφφφφφφ

Afin de prendre en compte certaines évolutions, plusieurs
modifications statutaires ont été votées en Conseil communautaire
de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de
Prayssas le 28 juin 2021, délibération n°83-2021. Elles concernent
principalement :

- L'évolution dans l'exercice des compétences « eau et
assainissement » et « création et gestion des maisons de
services au public »,
- Le changement de siège social au 30 rue Thiers à Aiguillon,
- Les évolutions réglementaires,

Publié le

Le conseil municipal est invité à regarder dans le projet de modifications statutaires voté en conseil communautaire, joint en annexe (annexe n°3), les actualisations et modifications proposées.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer à l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

25 voix pour (M. GIRARDI et par procuration Mme BIDET, Mme LARRIEU, M. LE MOINE, Mme ROSSET, M. LAFON et par procuration Mme CAMPOY MARTINEZ, M. MÉLON et par procuration Mme MÉLON, Mme BEUTON, M. LONGUET, M. JACOB et par procuration M. NEBLE, Mme LE GRELLE, Mme CAPDEVILLE, Mme LIPIN, M. BIN, M. CAMPAN, M. BORDIN, M. SERGENT, M. SAUVAUD et par procuration Mme LEVEUR, M. DAMEZ, M. PEDURAND, Mme DUCOS)

0 voix contre

1 abstention (Mme TRABUT)

- **APPROUVE** l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de convocation :
16/09/2021

Étaient présents : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON,
James LONGUET, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN,
Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Michel
DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Aline TRABUT.

Objet de la
délibération

Étaient absents : 6

MM. Valérie BIDET, Henri NEBLE, Luz-Victoria MÊLON, Céline
BRESSANINI, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Brigitte LEVEUR.

Intercommunalité

**Rapport d'activité
2020 - SITS**

Pouvoirs de vote : 5

Mme BIDET à M. GIRARDI
M. NEBLE à M. JACOB
Mme MÊLON à M. MÊLON
Mme CAMPOY MARTINEZ à M. LAFON
Mme LEVEUR à M. SAUVAUD

Secrétaire de séance : Madame Bernadette CAPDEVILLE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'exposé suivant :

La commune d'Aiguillon est membre du Syndicat intercommunal de
transports scolaires (SITS) d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie, ayant
pour but la gestion des services spéciaux de transport d'élèves
desservant les établissements scolaires de ces deux communes.

En vertu de l'article L.5211-39 du CGCT, la présidente du SITS
d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie adresse chaque année au maire de
chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de
l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement
dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté
par l'organe délibérant de l'établissement.

Publié le

AR Prefecture

047-214700049-20210922-2021_104B-DE
Reçu le 28/09/2021
Publié le 28/09/2021

Le conseil municipal est donc appelé à prendre connaissance du rapport d'activité du SITS pour l'exercice 2020 joint en annexe. Il doit en effet faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organisme délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

25 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité relatif à l'exercice 2020, élaboré par le Syndicat intercommunal de transports scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie (SITS) joint en annexe (annexe n°4).
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport, qui fera notamment l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent sa présentation

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI



COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres
du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
réunion : 21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre à dix-huit heures,
Le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance,
au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence
de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de convocation :
16/09/2021

Étaient présents : 21

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON,
James LONGUET, Joël JACOB, Isabelle LE GRELLE, Bernadette
CAPDEVILLE, Marie-Thérèse LIPIN, Joël BIN, Didier CAMPAN,
Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Jean-François SAUVAUD, Michel
DAMEZ, Michel PEDURAND, Laurence DUCOS, Aline TRABUT.

Objet de la
délibération

**Enfance /
Jeunesse**

-
**Animations sportives
et culturelles dans le
cadre des accueils
collectifs de mineurs
gérés par Aiguillon**

-
**Convention avec les
associations**

Étaient absents : 6

MM. Valérie BIDET, Henri NEBLE, Luz-Victoria MÊLON, Céline
BRESSANINI, Vanessa CAMPOY MARTINEZ, Brigitte LEVEUR.

Pouvoirs de vote : 5

Mme BIDET à M. GIRARDI
M. NEBLE à M. JACOB
Mme MÊLON à M. MÊLON
Mme CAMPOY MARTINEZ à M. LAFON
Mme LEVEUR à M. SAUVAUD

Secrétaire de séance : Madame Bernadette CAPDEVILLE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Marion GOINAUD, Secrétaire de Direction

φφφφφφφφ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la gestion des structures municipales accueillants
des enfants âgés de 3 mois à 12 ans, la commune souhaite présenter
un nouveau modèle de convention dont l'objet est toujours de faire
appel à des intervenants extérieurs pour assurer des animations
sportives et culturelles.

Pour cela, la commune privilégie le concours des associations et
particulièrement celui du tissu associatif local dont les interventions à
travers des animateurs qualifiés constituent un apport très apprécié
qui participe pleinement à la réalisation des objectifs pédagogiques
portés par ses structures.

Publié le

AR Prefecture

047-214700049-20210922-2021_105B-DE
Reçu le 28/09/2021
Publié le 28/09/2021

Les structures concernées sont :

- La crèche municipale « Pause câlin » ;
- L'accueil de loisirs sans hébergement ;
- Les accueils périscolaires des écoles Marie Curie, Jean Jaurès et Marcel Pagnol dans lesquels des ateliers périscolaires sont organisés.

Un modèle de convention est joint en annexe (annexe n°5).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

26 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **ADOpte** la nouvelle convention jointe en annexe,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention autant de fois que nécessaire, dans la limite des crédits inscrits au budget de chaque exercice

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour, mois
et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GIRARDI

